



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie, **Salle du Conseil Municipal**, le :

Mercredi 1^{er} juillet 2026
à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

Affiché, le 26 juin 2026

1.	Nomination d'un secrétaire de séance.....	3
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2026	3
3.	Décisions prises dans le cadre de la délégation.....	3
4.	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.....	4
5.	Création d'une commission extra-municipale.....	5
6.	Mise à jour tarifs municipaux au 1 ^{er} septembre 2026	6
7.	Organisation des festivités du 14 juillet 2026	11
8.	Demande de location de la Salle des Fêtes	12
9.	Dénomination d'une voie.....	13
10.	Rapport d'activité 2025 de la Société Publique Locale pour l'Exploitation des IRVE.....	14
11.	Proposition d'un formulaire de prêt	15
12.	Création d'emplois permanents	16
13.	Modification du temps de travail de l'emploi permanent contractuel.....	17
14.	Affaires Diverses	18

Le Maire
Pierre LAMBIN

